

CAPD du 28 mai 15

Déclarations préalables du Snuipp (en pièce jointe) et du SE/Unsa : problème des exeat/inéat, règles du mouvement, PDMQC, consultation sur les programmes.

Réponses du DASEN aux questions du Snuipp

- **Inéat/ Exeat**

Il reconnaît le fait que le département soit excédentaire en postes mais souhaite être encore prudent sur les sorties. Il rappelle que les exéats des demandes d'entrants ne sont pas encore accordés et donc il ne souhaite pas laisser partir sans certitude des entrées. Le 3 juin se fera un point sur la mobilité intra académique entre les 4 départements (17, 16 (équilibré), 86 (excédentaire), 79 (déficitaire)). Par ailleurs il contacte les DASEN pour les collègues à fort barème et en disponibilité (5 à 6 départements). Il sera attentif aux situations familiales compliquées notamment lorsque les collègues sont en disponibilité pour suivre leur conjoint.

- La demande d'un groupe de travail sur **les règles du mouvement**...
Il a déjà été mis en place et le travail sur les règles sera continué en 2016.

- **Congé parental**

Prise en compte du congé parental comme service effectif dans la 1^{ère} année et à 50% la 2^{ème} année.

Les services de l'IA indiquent que cela compte pour l'avancement mais pas pour l'ancienneté générale des services. Nous insistons pour la prise en compte de ce paramètre manuellement pour le mouvement. Le DASEN renvoie ce travail à 2016.

- **La consultation sur les nouveaux programmes,**

Les circonscriptions ont mobilisé la $\frac{1}{2}$ journée de solidarité pour ne pas trop amputer les 108h.

- **Postes adaptés de courte durée PACD**

Elargissement du nombre de postes adaptés par rapport au nombre disponible académique (nous bénéficions d'un petit nombre de postes par rapport au quota académique.). Le DASEN souhaite diffuser l'information à toutes les écoles.

- **PDMQDC**

Le DASEN souhaite maintenir l'entretien pour les postes de plus de maîtres que de classes à titre de précaution mais il laisse ouvert l'idée d'arrêter ce procédé pour les années suivantes.

- **Rumeurs de modification de carte scolaire** ("fusion de postes Moûtiers/La Couronne")

Un arrêté a été pris et donc réglementairement aucune modification ne sera possible avant la rentrée. Le DASEN renvoie le débat à la responsabilité des élus. Nous sommes

aussi conscients de la pression mise en place par certains IEN qui après annoncent que le changement se ferait sur les souhaits des collègues...

1^{ère} phase du mouvement :

- **Statistiques** : 1572 postes publiés, 148 vacants, 18 bloqués pour PES (1,15%) , 502 participants (483 en 2014) , 5963 vœux (6120 en 2014) vœu 1 satisfait à 49 % (47% en 2014), 135 sans poste (115 en 2014 mais nombre de stagiaires plus important 68)
- **Poste CPD, CPC** Communication des avis des commissions
- **PDMQC : 2 créations** :
 - St Amant/Vars :
 - Ronsard Angoulême :
 - Le poste PDMQDC à Chasseneuil est attribué par le biais du mouvement sans avis de l'IEN car il n'était pas vacant.
Nous dénonçons la différence de traitement des demandes, et demandons la clarification des procédures et des critères de recrutement.
Le DASEN explique cette différence par les besoins spécifiques des écoles, le contexte la connaissance du cycle 2.
- **Postes** qui feront l'objet d'un appel d'offre spécifique : 1 référent MDPH (autre appel d'offre), Ulis Pro Sillac Angoulême est pourvu par le 2nd degré .
- **Postes restant vacants à l'issue du 1er mouvement** :
 - 9 postes ASH (1 MDPH réf,i secrétaire CDO/coord AESH/EVS,
 - 3 Clis :Roumazières, Blanzac, La Rochefoucauld
 - 2 éducateurs internat EREA
 - 1 Segpa Ruffec, 2 F, 1 BD congés EREA)
 - 5 directions élémentaires (Bonneuil, Chadurie, Fouqueure, Malaville, Salle d' Angles)
 - 2 directions maternelle (Chalais, St Ex Cognac)
 - 6 postes brigade
 - 3 postes en Rased (1 poste G Ruelle , 2 psy Châteaubernard , Cognac)

Les délégués du personnel ont obtenu que le poste E de V. Hugo Cognac soit pourvu dès la 1ère phase par un collègue non spécialisé. Le DASEN souhaitait au départ geler ce poste E.

Cette nomination a entraîné des modifications d'affectations.
- Les représentants du personnel demandent pourquoi ils n'ont pas reçu les **comptes rendus des entretiens**. Les services fourniront ces avis, mais ce sera un peu tard !

- Nous sommes intervenus pour demander la nomination à titre définitif d'une collègue titulaire d'un DEA de psychologie.
La nomination à titre provisoire a été préférée par le DASEN "par précaution". Le DASEN souhaite qu'elle soit accompagnée dans sa 1^{ère} année .
La collègue sera titularisée sur ce poste l'an prochain.

Questions diverses

- Indemnités Maître d'accueil temporaire
- Pour les MAT, accueil des SOPA, indemnité versée sur la paye de mai (300 euros par stage)
 - stagiaire universitaire: 300 € par stagiaire, juillet ou août 2015
 - tutorat PES: 104,17 €/mois, soit 1250 €/ an.
- Problème de l'utilisation de Chorus par les collègues ...qui renoncent...ou rament beaucoup !
Solution ... adresser courriels au rectorat si problème de frais de déplacement.
- Remplaçants :
le 21/5: 18 collègues non affectés sur des remplacements , le 27/5: 24.
- GAPA =(groupe d'aide aux collègues en difficulté) réponses le 15 juin au niveau académique
- Régularisation des droits pour une collègue à qui les 80 % de temps partiel n'avaient pas été proposés.
- Document unique évaluation des risques, obligatoire depuis 2001, nous demandons une formation sur les 18 h d'animation péda , car cela concerne l'ensemble des collègues, et non le seul directeur.
- Reports successifs pour le passage à la hors classe suite à 2 changements de barèmes dus à des nouvelles consignes ministérielles; présentation à la prochaine capd .
- PEMF et directeur d'école: cumul de fonction possible ? Oui
- Quels postes pour les nouveaux titulaires du CAFIPEMF ?
M. Bonvarlet évoque la création d'un pool de postes et la nécessité de faire « tourner » les titulaires sur les postes.(voir dernière capd)
 - Rappel à l'ordre nécessaire , secteur d'Angoulême
Analyse des besoins avec le maire, le nouveau procureur...vers une convention à signer le 9 juin 2015.
REP +// rencontre IEN Parents .

Prochaine CAPD le 30 juin

